

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Délibération N°19**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>23</b>
VOTANTS :	<b>24</b>

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.  
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.  
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente explique à l'assemblée que des  
virements de crédits s'imposent. Elle les soumet à l'assemblée pour  
approbation.

**– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°2) :**

Rajout de 5 000 € en dépense et en recette pour l'intégration des frais  
d'insertion publicitaire suivis de réalisation.

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2313 / 041	Construction	0,00	+ 5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 5 000,00</b>	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2033 / 041	Frais d'insertion	0,00	+ 5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 5 000,00</b>	

Réajustement des crédits relatifs à la fiscalité et aux allocations compensatrices (+ 125 000 €).

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
73111 / 731	Impôts Directs Locaux	835 000,00	+ 65 000,00	900 000,00
73113 / 731	Taxe sur les surfaces commerciales	120 000,00	+ 10 000,00	130 000,00
73114 / 731	Imposition forfaitaire sur entreprises réseaux	56 000,00	+ 4 000,00	64 000,00
73133 / 731	Taxe enlèvt ordures ménagères	1 300 000,00	- 20 000,00	1 280 000,00
73136 / 731	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	0,00	+ 20 000,00	20 000,00
741124 / 74	Dotation d'intercommunalité des EPCI	345 000,00	+ 39 000,00	384 000,00
741126 / 74	Dotation de compensation des EPCI	156 000,00	+ 11 000,00	167 000,00
74832 / 74	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	200 000,00	- 3 000,00	197 000,00
74833 / 74	Etat - Compensation exonération taxes foncières	12 000,00	- 1 000,00	11 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 125 000,00</b>	

Rajout de crédits en dépense pour verser deux nouvelles subventions :

- 1 500 € à l'association Solidarité Paysans

- 1 640 € à la coopérative de l'école élémentaire de Lapalisse.

Et pour équilibrer, ajuster les crédits en dépense sur le compte 6288 : autres services extérieurs.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
65748 / 65	Subv. fonct. autres personnes droit privé	18 000,00	+ 3 140,00	21 140,00
6288 / 011	Autres services extérieurs	120 000,00	+121 860,00	241 860,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 125 000,00</b>	

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°2 au Budget 2026.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
La Présidente,  
S. CHERVIN

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié le :

Accusé Réception de la télétransmission

le :

La Présidente,  
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »